Signal49
RESEARCH | RECHERCHE

Continue to the following page to access the original document.

---

## Notice: Operating Name Change

Effective January 26, 2026, AERIC Inc./Signal49 Research discontinued use of 'The Conference Board of Canada' name, logo and branding, which had been used by AERIC Inc./Signal49 Research under license from The Conference Board, Inc. The Conference Board, Inc. and its licensees, which are not affiliated with Signal49 Research, own all right, title and interest in THE CONFERENCE BOARD name and trademarks in Canada and have the exclusive right to their use in Canada since January 26, 2026.

Le 26 janvier 2026, AERIC Inc., exerçant ses activités sous le nom Signal49 Recherche, a cessé d'utiliser le nom, le logo et l'image de marque « Le Conference Board du Canada », qu'elle utilisait auparavant sous licence consentie par The Conference Board, Inc. Au Canada, les droits, titres et intérêts relatifs au nom « The Conference Board » et aux marques de commerce afférentes appartiennent tous à The Conference Board, Inc. et aux titulaires des licenses consenties par celle-ci. Depuis le 26 janvier 2026, ces parties, qui ne sont aucunement affiliées à Signal49 Recherche, sont les seules à pouvoir utiliser ce nom et ces marques au Canada.

---

# Le Conference Board du Canada

**États financiers consolidés**
**31 mai 2023**

Travailler ensemble
pour un monde meilleur

# Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

Les états financiers consolidés ont été établis par la direction conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. Lorsque plusieurs méthodes comptables s'appliquaient, la direction a choisi celles qui lui semblaient les plus appropriées vu les circonstances. Les états financiers ne sont pas précis, puisqu'ils contiennent des montants fondés sur des estimations et le recours au bon jugement. La direction a veillé à ce que les états financiers consolidés donnent une image fidèle de la situation financière, à tous les égards importants, et elle s'est assurée que l'information financière présentée dans le reste du rapport annuel concorde avec celle que contiennent les états financiers consolidés.

**Le Conference Board du Canada** [l'«organisme»] s'est doté de systèmes de contrôle interne comptable et administratif appropriés et dont le coût est raisonnable. Ces systèmes ont pour but de fournir une assurance raisonnable que l'information financière fournie est pertinente, fiable et exacte, et que les actifs de l'organisme sont comptabilisés et suffisamment protégés.

Par l'entremise de son comité des finances et d'audit, le conseil d'administration [le «conseil»] de l'organisme a la responsabilité de passer en revue et d'approuver les états financiers consolidés et de voir à ce que la direction assume sa responsabilité en matière d'information financière.

Le comité des finances et d'audit est nommé par le conseil d'administration et est composé d'administrateurs qui ne sont pas des employés de l'organisme. Le Comité des finances et d'audit rencontre périodiquement la direction et les auditeurs externes pour discuter du contrôle interne, des questions d'audit et des questions liées à l'information financière afin de s'assurer que chaque partie s'acquitte correctement de ses responsabilités. Le Comité des finances et d'audit passe en revue les états financiers consolidés et le rapport de l'auditeur externe et fait des recommandations au conseil quant à la nomination des auditeurs externes ou au renouvellement de leur mandat. Le Comité des finances et d'audit fait part de ses conclusions au conseil, qui en tient compte en vue d'approuver la publication des états financiers consolidés.

Les états financiers consolidés ont été audités par Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L., auditeur externe, conformément aux normes canadiennes d'audit, lesquels ont librement accès au Comité des finances et d'audit.

**Susan Black**
Présidente et chef de la direction

**Elena Bowes**
Chef des services financiers

Le 3 novembre 2023

# Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres du conseil d'administration de
**Le Conference Board du Canada**

## Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de **Le Conference Board du Canada** [l'«organisme»], qui comprennent le bilan consolidé au 31 mai 2023, l'état consolidé des résultats, l'état consolidé de l'évolution de l'actif net et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de l'organisme au 31 mai 2023, ainsi que des résultats consolidés de ses activités et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

## Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés» du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

## Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

## Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de l'organisme pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Ernst & Young s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés

Ottawa, Canada
Le 3 novembre 2023

**Le Conference Board du Canada**

# Bilan consolidé

[en milliers de dollars]

Au 31 mai

| | 2023<br>$ | 2022<br>$ |
|---|---|---|
| **Actif** | | |
| **Actif à court terme** | | |
| Trésorerie | **2 149** | 2 688 |
| Comptes débiteurs *[note 8]* | **1 077** | 740 |
| Placements à la juste valeur *[note 3]* | **16 156** | 17 675 |
| Charges payées d'avance | **629** | 624 |
| **Total de l'actif à court terme** | **20 011** | 21 727 |
| Immobilisations corporelles et actifs incorporels, montant net *[note 4]* | **1 488** | 1 265 |
| | **21 499** | 22 992 |
| **Passif et actif net** | | |
| **Passif à court terme** | | |
| Comptes créditeurs et charges à payer | **1 191** | 1 756 |
| Produits reportés *[note 5]* | **5 114** | 6 031 |
| **Total du passif à court terme** | **6 305** | 7 787 |
| **Actif net** | | |
| Non affecté | **15 194** | 15 118 |
| Affecté au fonds de réserve pour la recherche *[note 6]* | **—** | 87 |
| **Total de l'actif net** | **15 194** | 15 205 |
| | **21 499** | 22 992 |

*Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés*

Au nom du conseil d'administration

Administrateur

Administrateur

**Le Conference Board du Canada**

# État consolidé des résultats

[en milliers de dollars]

Exercice clos le 31 mai

| | 2023<br>$ | 2022<br>$ |
|---|---|---|
| **Produits** | | |
| Recherche | **12 587** | 12 307 |
| Publications | **5 420** | 5 345 |
| Réseaux exécutifs | **3 536** | 3 439 |
| Autres rassemblements | **383** | 572 |
| | **21 926** | 21 663 |
| **Charges** | | |
| Salaires et avantages du personnel | **17 389** | 17 257 |
| Services professionnels et consultants | **2 675** | 2 413 |
| Frais d'administration | **791** | 1 006 |
| Amortissement *[note 4]* | **355** | 724 |
| Déplacements et réunions | **904** | 373 |
| Marketing | **314** | 263 |
| | **22 428** | 22 036 |
| **Insuffisance des produits sur les charges, avant les éléments suivants** | **(502)** | (373) |
| **Autres produits (charges)** | | |
| Intérêts créditeurs et produits de dividendes | **531** | 326 |
| Gain latente (perte latent) sur les placements | **47** | (406) |
| Subvention gouvernementale *[note 7]* | **—** | 461 |
| Gain à la vente *[note 4]* | **—** | 3 261 |
| **Excédent des produits sur les charges de l'exercice, avant le fonds de réserve pour la recherche** | **76** | 3 269 |
| Frais de recherche *[note 6]* | **87** | 57 |
| **Excédent (insuffisance) des produits sur les charges de l'exercice** | **(11)** | 3 212 |

*Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés*

**Le Conference Board du Canada**

# État consolidé de l’évolution de l’actif net

[en milliers de dollars]

Exercice clos le 31 mai

| | Non affecté | Affecté au fonds de réserve pour la recherche *[note 6]* | Total 2023 | Total 2022 |
|---|---|---|---|---|
| | $ | $ | $ | $ |
| **Actif net au début de l’exercice** | **15 118** | **87** | **15 205** | 11 993 |
| Excédent (insuffisance) des produits sur les charges de l’exercice | **76** | **(87)** | **(11)** | 3 212 |
| **Actif net à la fin de l’exercice** | **15 194** | **—** | **15 194** | 15 205 |

*Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés*

**Le Conference Board du Canada**

# État consolidé des flux de trésorerie

[en milliers de dollars]

Exercice clos le 31 mai

| | 2023<br>$ | 2022<br>$ |
|---|---|---|
| **Activités d'exploitation** | | |
| Excédent (insuffisance) des produits sur les charges de l'exercice | **(11)** | 3 212 |
| Éléments sans effet de trésorerie | | |
| Perte latente (gain latent) sur les placements | **(47)** | 406 |
| Amortissement | **355** | 724 |
| Actif destiné à la vente | **—** | 3 457 |
| | **297** | 7 799 |
| Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement liés aux activités d'exploitation | **(1 824)** | (665) |
| **Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation** | **(1 527)** | 7 134 |
| **Activités d'investissement** | | |
| Cessions (acquisitions) nettes de placements | **1 566** | (7 295) |
| Acquisitions d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels | **(578)** | (595) |
| **Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement** | **988** | (7 890) |
| **Diminution nette de la trésorerie au cours de l'exercice** | **(539)** | (756) |
| Trésorerie au début de l'exercice | **2 688** | 3 444 |
| **Trésorerie à la fin de l'exercice** | **2 149** | 2 688 |

*Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés*

## Le Conference Board du Canada

# Notes afférentes aux états financiers consolidés

[en milliers de dollars]

31 mai 2023

## 1) Constitution en personne morale et objectifs

Le Conference Board du Canada [l'«organisme»] est constitué en personne morale en vertu de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif* sous le nom AERIC Inc. Organisme de bienfaisance sans capital-actions, il est exonéré d'impôt en vertu de l'alinéa 149(1)*f*) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Une licence annuelle avec The Conference Board, Inc. régit l'utilisation de la raison sociale de l'organisme.

L'organisme vise exclusivement les fins charitables, scientifiques ou éducatives suivantes :

a) effectuer des recherches et des études scientifiques impartiales dans le domaine des affaires, de l'économie ou des affaires publiques, et, par l'entremise de périodiques et d'autres publications, communiquer les résultats de ces activités à ses membres et à d'autres personnes, à des entreprises, sociétés, associations, établissements d'enseignement ou autres, au gouvernement fédéral et aux gouvernements provinciaux ainsi qu'à leurs ministères, bureaux ou organismes, de même qu'au grand public;
b) compiler, analyser et diffuser de l'information impartiale et non partisane portant sur la conjoncture économique et l'expérience de gestion au Canada et ailleurs;
c) organiser des rassemblements scientifiques et éducatifs faisant intervenir, notamment, des cadres et des spécialistes professionnels, afin de débattre de questions commerciales, de questions économiques ou d'affaires publiques;
d) participer à la formation professionnelle et éducative des cadres, et, de manière générale, encourager et promouvoir l'essor de l'industrie canadienne.

## 2) Résumé des principales méthodes comptables

### Mode de présentation

Les états financiers consolidés ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif contenues dans la Partie III du *Manuel de CPA Canada – Comptabilité*.

### Consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de l'organisme et ceux du NAERIC Centre for International Studies, lui-même un organisme sans but lucratif qui offre aux cadres des cours de perfectionnement en leadership. Les soldes et opérations intragroupes importants sont éliminés au moment de la consolidation. Le Centre NAERIC d'études internationales a été dissous en janvier 2022.

### Comptabilisation des produits

*Recherche et international*

Les produits sont comptabilisés progressivement en fonction de la nature du contrat sous-jacent :

Les contrats à prix fixe sont comptabilisés selon le degré d'avancement estimé des travaux en fonction des coûts réellement engagés et des coûts d'achèvement estimés.

Les contrats non à prix fixe sont comptabilisés sur la base du temps et des matériaux engagés en fonction de taux précisés dans le contrat.

# Notes afférentes aux états financiers consolidés

[en milliers de dollars]

31 mai 2023

*Publications et réseaux exécutifs*

Les abonnements et les droits d'adhésion sont comptabilisés au prorata sur la durée de la période d'abonnement.

*Autres rassemblements*

Les produits des services payants pour les autres rassemblements, qui comprennent les congrès et les cours de formation, sont comptabilisés selon le moment de prestation du service concerné.

*Produits financiers*

Les produits financiers, qui sont comptabilisés selon la comptabilité d'exercice, se composent des intérêts créditeurs, des produits de dividendes, des gains ou des pertes réalisés à la vente de placements et des variations des gains latents ou des pertes latentes sur les placements.

*Produits différés*

L'excédent des montants facturés sur les produits constatés pour la recherche, les publications, les réseaux exécutifs et les autres rassemblements est comptabilisé à titre de produits reportés et inscrit en résultats à mesure que les services sont rendus par la suite.

**Immobilisations corporelles et actifs incorporels**

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels sont comptabilisés au coût et amortis selon la méthode linéaire sur les durées de vie utile suivantes :

*Immobilisations corporelles*

| | |
|---|---|
| Mobilier et matériel | 5 ans |
| Serveurs informatiques | 6 ans |
| Matériel informatique | 3 ans |

*Actifs incorporels*

| | |
|---|---|
| Logiciels | 2 ans |
| Technologies de système | 5 ans |

Les charges de développement des technologies de système conçues à l'interne qui sont directement attribuables au projet et qui sont assorties d'avantages économiques futurs ont été comptabilisées à mesure qu'elles ont été engagées, et l'amortissement commencera au cours de la période où l'actif deviendra opérationnel.

Lorsqu'une immobilisation corporelle ou un actif incorporel ne contribue plus à la capacité de l'organisme de fournir des services, sa valeur comptable est ramenée à sa valeur résiduelle.

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels sont classés comme détenus en vue de la vente lorsque la direction s'est engagée à poursuivre un plan, que l'actif est disponible à la vente immédiatement dans son état actuel, qu'un programme actif de recherche d'un acquéreur a été entrepris, que la vente est probable et devrait répondre, dans un délai d'un an, aux critères de constatation des ventes, que l'actif fait l'objet d'efforts de vente soutenus et est offert à un prix qui est raisonnable et qu'il est peu probable que le plan sera modifié de façon significative ou abandonné.

**Le Conference Board du Canada**

# Notes afférentes aux états financiers consolidés

[en milliers de dollars]

31 mai 2023

# Notes afférentes aux états financiers consolidés

[en milliers de dollars]

31 mai 2023

**Charges à payer**

Les charges à payer comprennent des provisions qui sont comptabilisées lorsque l'organisme a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé et qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation, dans la mesure où le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Les charges liées aux provisions sont présentées à l'état consolidé des résultats.

**Utilisation d'estimations**

La préparation d'états financiers consolidés exige de la direction qu'elle fasse des estimations et qu'elle pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés des actifs et des passifs, sur la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers consolidés ainsi que sur les montants présentés des produits et des charges de l'exercice. Les éléments importants donnant lieu à de telles estimations et hypothèses comprennent la valeur comptable des immobilisations corporelles et des actifs incorporels ainsi que les obligations liées aux avantages sociaux futurs. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

**Instruments financiers**

La trésorerie et les placements sont évalués à la juste valeur. Les coûts de transaction engagés au moment de l'acquisition des instruments financiers qui sont ultérieurement évalués à la juste valeur sont passés en charge à mesure qu'ils sont engagés. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans l'état consolidé des résultats.

La valeur comptable des comptes débiteurs et des comptes créditeurs et charges à payer se rapproche de leur juste valeur étant donné leur nature à court terme.

**Conversion de devises**

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis aux taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice. Les produits et les charges d'exploitation sont convertis aux taux de changes en vigueur à la date de la transaction. Les gains et les pertes découlant de ces conversions sont inclus dans les produits, sauf s'ils ont trait aux placements, auquel cas ils sont comptabilisés de la même façon que les produits financiers.

**Trésorerie**

La trésorerie se compose des dépôts à des fins d'exploitation courante. La trésorerie et les placements détenus à des fins d'investissement plutôt qu'à des fins d'exploitation sont classés comme des placements.

# Notes afférentes aux états financiers consolidés

[en milliers de dollars]

31 mai 2023

## 3) Placements

Les placements comprennent ce qui suit :

| | 2023 | | 2022 | |
|---|---|---|---|---|
| | **Juste valeur** | **Coût** | **Juste valeur** | **Coût** |
| | $ | $ | $ | $ |
| Trésorerie et certificats de placement garanti | **7 206** | **7 206** | 7 852 | 7 852 |
| Actions canadiennes | **2 163** | **1 935** | 2 439 | 2 035 |
| Actions américaines et autres | **2 998** | **2 389** | 2 652 | 2 243 |
| Obligations | **3 789** | **4 062** | 4 732 | 5 003 |
| | **16 156** | **15 592** | 17 675 | 17 133 |

L'organisme gère son portefeuille de placement selon une politique de placement qui établit des cibles au chapitre de la composition des actifs, approuvées par le conseil d'administration.

Le rendement à l'échéance des obligations varie entre 0 % et 10,6 % [entre 1,1 % et 6,63 % en 2022]. Elles viennent à échéance entre juin 2023 et avril 2078 [entre avril 2023 et avril 2078 en 2022].

Les certificats de placement garanti offrent un rendement à l'échéance variant entre 2,25 % et 2,70 % [entre 0,55 % et 3,4 % en 2022] et viennent à échéance entre août 2023 et septembre 2023 [entre juin 2022 et mai 2024 en 2022].

### Risque de marché

Les risques de marché comprennent le risque de taux d'intérêt, le risque de prix et le risque de change.

*Risque de taux d'intérêt*

Le risque de taux d'intérêt découle de la possibilité que des variations de taux d'intérêt influent sur la valeur des placements. Puisque les placements portant intérêt de l'organisme ne génèrent pas de montants d'intérêt importants, les variations des taux d'intérêt du marché n'ont pas d'incidence significative sur les résultats de l'organisme.

*Risque de prix*

Le risque de prix découle de transactions portant sur des titres de capitaux propres et des obligations. L'organisme risque de subir une perte en raison des fluctuations à ce titre. Il réduit donc ce risque au moyen de contrôles visant à surveiller et à limiter les niveaux de concentration.

# Notes afférentes aux états financiers consolidés

[en milliers de dollars]

31 mai 2023

*Risque de change*

Le risque de taux de change découle des gains ou des pertes attribuables aux fluctuations des taux de change des devises dans lesquelles les actions étrangères détenues par l'organisme sont libellées. Selon la pondération cible de la composition de l'actif qui suit la politique interne sur les placements, les placements en devises représentent 19 % [15 % en 2022] de l'ensemble du portefeuille de placement. Puisque l'organisme surveille étroitement la composition de ses placements, les variations des taux de change n'ont pas d'incidence significative sur ses résultats.

**Risque de liquidité**

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme ne puisse satisfaire ses besoins de liquidité en temps voulu et de manière efficiente. L'organisme harmonise l'échéance de ses placements et de ses sorties de trésorerie prévues et, par conséquent, ce risque financier est négligeable.

## 4) Immobilisations corporelles et actifs incorporels

| | 2023 | | | 2022 |
|---|---|---|---|---|
| | **Coût** | **Amortissement cumulé** | **Valeur comptable nette** | **Valeur comptable nette** |
| | $ | $ | $ | $ |
| **Immobilisations corporelles** | | | | |
| Serveurs informatiques | **634** | **634** | — | — |
| Matériel informatique | **1 328** | **1 212** | **116** | 117 |
| | **1 962** | **1 846** | **116** | 117 |
| **Actifs incorporels** | | | | |
| Logiciels | **315** | **243** | **72** | 50 |
| Technologies de système | **4 254** | **2 954** | **1 300** | 1 098 |
| | **4 569** | **3 197** | **1 372** | 1 148 |
| | **6 531** | **5 043** | **1 488** | 1 265 |

Le 8 septembre 2021, le terrain, l'immeuble et les aménagements d'immeuble connexes ainsi que le mobilier et matériel ont été vendus au prix de 6 718 $, net des ajustements, et un gain net à la vente de 3 261 $ a été comptabilisé.

Une charge d'amortissement de 355 $ a été comptabilisée dans l'état consolidé des résultats pour l'exercice [724 $ en 2022].

# Notes afférentes aux états financiers consolidés

[en milliers de dollars]

31 mai 2023

## 5) Produits reportés

Les produits reportés comprennent ce qui suit :

| | 2023<br>$ | 2022<br>$ |
|---|---|---|
| Recherche | **1 272** | 2 204 |
| Publications | **2 412** | 2 240 |
| Réseaux exécutifs | **1 430** | 1 586 |
| Autres rassemblements | **—** | 1 |
| | **5 114** | 6 031 |

## 6) Fonds de recherche

Bien qu'il ne soit soumis à aucune exigence externe en matière de capital, l'organisme maintient un fonds pour la recherche grevé d'affectations d'origine interne. Ce fonds est destiné à financer des projets qui sont au cœur de la mission de l'organisme et des intérêts de la population qu'il sert. Le conseil approuve tous les projets qui sont financés à même le fonds. Au cours de l'exercice 2023, aucune somme n'a été affectée au fonds [néant en 2022]. En 2023, une somme de 87 $ [57 $ en 2022] a été prélevée du fonds pour lancer des projets de recherche. Au 31 mai 2023, le solde du fonds de recherche s'établissait à néant [87 $ au 31 mai 2022].

## 7) Aide gouvernementale

En réponse aux répercussions économiques négatives de la COVID-19, différents programmes gouvernementaux ont été annoncés afin d'offrir une aide financière aux entreprises touchées. L'organisme a déterminé qu'il était admissible à la Subvention salariale d'urgence du Canada qui fait partie du Plan d'intervention économique du Canada pour répondre à la COVID-19. Pour l'exercice clos le 31 mai 2023, l'organisme a comptabilisé des subventions salariales de néant [461 $ en 2022] en vertu du programme susmentionné. Aucun montant relatif à ces subventions n'était à recevoir à la fin de l'exercice [néant à la fin de l'exercice 2022].

## 8) Chiffres comparatifs

Certains chiffres comparatifs de 2022 ont été reclassés pour rendre leur présentation conforme à celle des états financiers consolidés adoptée au cours de l'exercice considéré. Plus précisément, les produits et les charges de l'organisme ont été ventilés en différentes catégories à l'état consolidé des résultats, ce qui a entraîné la création de nouveaux postes.

Ces reclassements n'ont pas eu d'incidence sur les résultats d'exploitation présentés antérieurement. Ces changements ont été apportés afin d'améliorer la qualité de l'information présentée.